

(1)
(N^o 11.)
—

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1877-1878.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires Etrangères pour l'exercice 1878.

(Voir le N^o 92, session 1876-1877 et les N^{os} 5 et 18, session 1877-1878 de la
Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1878, à la somme d'un million huit cent septante trois mille cinq cent trente cinq francs (1,873,535 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 29 novembre 1877.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) THIBAUT.*

*Les Secrétaires,
(Signé) A. LESCARTS.
REYNAERT.*

(2)

Budget du Ministère des Affaires Etrangères pour l'exercice 1878.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	282,325 »
2	— du personnel des bureaux	187,325 »	5,000 »	
3	Matériel	56,000 »	10,000 »	
4	Fonds secrets	15,000 »	»	
5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des im- putations sur d'autres articles.	10,000 »	»	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des chefs de mission.</i>				
6	Allemagne.	58,000 »	»	741,000 »
7	Autriche-Hongrie	58,000 »	»	
8	Brésil	30,000 »	»	
9	Chine	38,000 »	»	
10	Danemark, Suède et Norwége	25,000 »	»	
11	Espagne	30,000 »	»	
12	États-Unis	30,000 »	»	
13	France.	58,000 »	»	
14	Grande-Bretagne	58,000 »	»	
15	Italie	38,000 »	»	
16	Japon	58,000 »	»	
17	Pays-Bas	38,000 »	»	
18	Portugal	25,000 »	»	
19	Rome	26,000 »	»	
20	Russie	58,000 »	»	
21	Turquie.	26,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>Traitement des conseillers ou secrétaires.</i>			
22	Allemagne.	11,000	»	
25	Autriche-Hongrie	11,000	»	
24	France	11,000	»	
25	Grande-Bretagne	11,000	»	
26	Italie	8,500	»	
27	Pays-Bas.	8,500	»	
28	Russie	11,000	»	
29	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	35,000	»	
	CHAPITRE III.			
	CONSULATS.			
50	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	504,050	»	504,050
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
51	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	120,000	»	120,500
	CHAPITRE V.			
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
32	Traitement d'un chancelier à Paris.	10,000	»	
33	— — à Constantinople.	8,000	» 5,000	
34	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	46,960	» 6,000	
35	Frais de correspondance de l'administration cen- trale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	110,000	»	205,960
56	Frais de chancellerie.	20,000	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
37	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget .	60,000 »	50,000 »	110,000 »
	CHAPITRE VII.			
	COMMERCE, ÉMIGRATION.			
38	Frais divers et encouragements au commerce . .	87,800 »	}	105,900 »
39	Émigration. — Service médical et surveillance . .	18,400 »		
	CHAPITRE VIII.			
	<i>Pensions, secours et créances arriérées.</i>			
40	Premier terme des pensions à accorder éventuel- lement.	2,300 »	»	
41	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	2,000 »	»	7,300 »
42	Créances arriérées des exercices antérieurs, et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent	3,000 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES fr.	1,797,535 »	76,000 »	1,873,535 »